

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation	24.08.2023
Date d'affichage	24.08.2023
Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	32
Titulaires	32
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	35
19h17 Arrivée titulaire	+2
Pouvoirs	+1
Votants	38
Quorum	20
Délibérations visées et publiées le 7.09.2023 Procès-verbal publié le 03.10.2023	

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h17), MM. Stéphane CASTEL (arrivée à 19h17), Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : Mme Sophie de GIBON

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal de la commune de Cagny pour leur accueil.

Mme Sophie de GIBON est désignée secrétaire de séance.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 28 septembre 2023 à Emiéville.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

🔗 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

N°2023/113 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 4 juillet 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 4 juillet 2023.

Les remarques éventuelles sont annexées au PV du Conseil du 4 juillet 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 6 abstentions :

🔗 Approuve le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Au Président

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

19h17 : Arrivée de Mme Coralie ARRUEGO et M. Stéphane CASTEL

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Mission de contrôle pour la clôture au 31/12/2021 de la régie de dunéo	12/06/23	1 920,00	2 304,00	Cogediac
Travaux de signalisation horizontale 2023	27/06/23	10 419,00	12 502,80	Bati services signalisation
Contrôle comptable et financier DSP complexe aquatique 2022	06/07/23	8 395,00	10 074,00	COGEDIAC
Aménagement du chemin de la Haute Rame à Valambray	21/07/23	9 202,60	11 043,12	Eurovia
Achat équipement informatique pour le service aménagement	17/08/23	3 759,43	4 511,30	Actimac

- Création le 27 juillet 2023 d'une régie de recettes et d'avances pour l'office de tourisme.

Au Bureau

➤ Création des tarifs de la régie de recettes et d'avances de l'office de tourisme : Dans le cadre de la création d'une régie de recettes et d'avance pour l'office de tourisme, les tarifs ci-après ont été délibérés :

Produit	Prix
DVD La jeunesse de Guillaume	10,00 €
Crayons de couleurs	3,50 €
Mugs	7,00 €
Cartes postales	1,00 €
Circuit pédestre	0,50 €
Spectacle "Français content" - Tristan Lucas	
Moins de 12 ans*	Gratuit
12 à 18 ans ; étudiants*	5,00 €
Plus de 18 ans	10,00 €
OUVRAGES	
Moult	24,00 €
Goodwood	9,80 €
Sur les pas de Guillaume en Val ès dunes	4,00 €

Bellengreville au fil des siècles	20,00 €
Livarot	20,00 €
Chapelle de Béneauville	10,00 €
Cidre et Calvados au pays d'Auge	28,00 €
Les noms de lieux CDC	15,00 €
Coloriage Montviette nature	6,00 €
La bataille de Val ès dunes FR	8,00 €
La bataille de Val ès dunes GB	8,00 €
Haras de Normandie	45,00 €
Un fleuve pour la liberté	22,00 €
COLLECTION GISSEROT	
Histoire de la peinture	6,85 €
Les abbayes Benedictines	2,80 €
Un chevalier au Moyen âge	2,80 €
La vie des oiseaux	2,80 €
Les champignons	2,80 €
Les oiseaux des marais	2,80 €
Reconnaitre les arbres	2,80 €
Le Cidre	5,00 €

*Sur présentation d'un justificatif

ADMINISTRATION GENERALE

N°2023/114 – Décision modificative n°12 : membres des commissions thématiques

Il convient de prendre une décision modificative actant des changements de membres dans des commissions thématiques, notamment suite au renouvellement intégral des élus argençais.

Vu le CGCT, et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Considérant que le conseil communautaire a prévu la participation de conseillers municipaux des communes membres selon les modalités déterminées dans le règlement intérieur,

Considérant qu'un conseiller membre d'une commission peut, en cas d'empêchement, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Proclame, les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membres de la commission :

« Développement économique » :

- Jacques-Yves OUIN, Eric LEFEBVRE, Dominique DELIVET

« Finances » :

- Jacques-Yves OUIN, Lydie MAIGRET, Dominique DELIVET

« Travaux et voies » :

- Thomas LEROY, Sophie de GIBON

« Réseaux » :

- Gilbert GEMY, Sophie de GIBON

« Aménagement de l'espace » :

- Lydie MAIGRET, Delphine VAUGEOIS, Alexandre PIGEONNIER, Dominique DELIVET

« Services au public » :

- Stéphanie SALERNO, Brigitte FIQUET-ASSIRATI

« Complexe aquatique et forme » :

- Virginie COHIER, Richard MARTIN, Sophie de GIBON
- Retrait d'Alexandre PIGEONNIER

« Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire » :

- Florence GUERIN, Eric LEFEBVRE, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Sophie de GIBON

« Transition énergétique et milieux naturels » :

- Thomas LEROY, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Sophie de GIBON

« Transports et politique vélo » :

- Stéphanie SALERNO, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Sophie de GIBON

« Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

- Marie-Françoise ISABEL, Dominique DELIVET, Magali LONCLE, Sophie de GIBON
- Sophie PALLU en remplacement d'Alexandre PIGEONNIER

« Création d'un nouveau siège administratif communautaire » :

- Jacques-Yves OUIN, Dominique DELIVET, Marie-Françoise ISABEL

Plusieurs élus indiquent toujours souhaiter avoir un compte rendu des commissions thématiques.

N°2023/115 – Election des membres suppléants de la Commission d’Appel d’Offres (CAO)

Deux élus d’Argences étaient membres suppléants de la Commission d’Appel d’Offres. Leur mandat ayant pris fin lors des élections, il convient de revoter pour les membres de la commission d’appel d’offres.

Les élus, au nombre de 10 (5 titulaires et 5 suppléants), sont membres de l’assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il convient de constituer une liste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu’il n’y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d’égalité de reste, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d’égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d’être proclamés élus.

Conformément à l’article L2121-21 du CGCT, le conseil peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste et il en est donné lecture par le président. Les listes candidates pourront être déposées jusqu’au début des opérations de vote.

Il convient de procéder à l’élection des membres de cette commission.

La liste candidate est constituée par : Ann BAUGAS, Sophie de GIBON, Didier LEMONNIER, Claude FOUCHER, Patrice MARTIN (titulaires), Marie-Françoise ISABEL, Eric MARGERIE, Régine ENEE, Dominique DELIVET et Stéphane CASTEL (suppléants).

Une seule liste ayant été présentée après appel des candidatures, M. le Président en donne lecture et les nominations prennent effet immédiatement.

N°2023/116 – Désignation de nouveaux délégués à Caen Normandie Métropole

Plusieurs élus argençais siégeaient comme délégués à Caen Normandie Métropole (2 titulaires et 3 suppléants). Il convient de délibérer pour repourvoir les 18 postes (9 titulaires et 9 suppléants) dans les différentes instances de Caen Normandie Métropole.

La liste candidate est constituée par :

Titulaires	Suppléants
Philippe PESQUEREL	Philippe PIARD
Marie-Françoise ISABEL	Coralie ARRUEGO
Patrice MARTIN	Laurence MORIN
Sophie de GIBON	Stéphane AMILCAR
Ann BAUGAS	Lydie MAIGRET
Nathaly MONROCQ	Alexandre PIGEONNIER

Laurent DECLERCK	Matthieu PICHON
Régine ÉNÉE	Didier LEMONNIER
Dominique DELIVET	Claude FOUCHER

Une seule liste ayant été présentée après appel des candidatures, M. le Président en donne lecture et les nominations prennent effet immédiatement :

Titulaires	Suppléants
Philippe PESQUEREL	Philippe PIARD
Marie-Françoise ISABEL	Coralie ARRUEGO
Patrice MARTIN	Laurence MORIN
Sophie de GIBON	Stéphane AMILCAR
Ann BAUGAS	Lydie MAIGRET
Nathaly MONROCQ	Alexandre PIGEONNIER
Laurent DECLERCK	Matthieu PICHON
Régine ÉNÉE	Didier LEMONNIER
Dominique DELIVET	Claude FOUCHER

Seront proposés pour siéger au Bureau : Philippe PESQUEREL, Marie-Françoise ISABEL, Patrice MARTIN, Sophie de GIBON et Ann BAUGAS

N°2023/117 – Désignation d'un représentant suppléant au comité syndical du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand

Suite aux élections municipales argençaises, le poste de suppléant au comité syndical du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand est vacant. Il convient de le pourvoir.

Pour rappel, le poste de titulaire est occupé par Philippe PESQUEREL.

Candidats au poste de suppléant : Marie-Françoise ISABEL

Un seul élu s'étant présenté après appel des candidatures, M. le Président en donne lecture et la nomination prend effet immédiatement :

Titulaire : Philippe PESQUEREL

Suppléant : Marie-Françoise ISABEL

N°2023/118 – Désignation d'un nouveau délégué à l'AUCAME

Suite aux élections municipales argençaises, un poste de délégué à l'assemblée générale de l'AUCAME est vacant. Il convient de le pourvoir.

Pour rappel, le second poste de délégué auprès du conseil d'administration et de l'assemblée générale est occupé par Philippe PESQUEREL.

Se propose comme candidat : Marie-Françoise ISABEL

Un seul élu s'étant présenté après appel des candidatures, M. le Président en donne lecture et la nomination prend effet immédiatement :

Marie-Françoise ISABEL pour siéger à l'assemblée générale

📌 **FINANCES**

N°2023/119 – Instauration de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'article 1650-A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, les CIID sont consultées notamment pour la mise à jour des coefficients de localisation.

Suite au passage en FPU de Valès dunes au 1^{er} janvier 2023, il convient d'instaurer une commission intercommunale des impôts directs et de désigner les commissaires siégeant à cette commission. La CIID est composée de 11 membres : le Président de l'EPCI et 10 commissaires. Les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un état membre de l'UE, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, disposés de connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le rôle de l'organe délibérant est de proposer une liste de 40 commissaires qui sera portée à la connaissance du directeur départemental des finances publiques. Celui-ci arrêtera ensuite la liste des commissaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

👉 Etabli la liste suivante de proposition de personnes appelées à siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) :

M. Eric MARGERIE	M. Pascal GENISSEL
M. Didier LEMONNIER	M. Pascal DELALANDE
M. Stéphane AMILCAR	M. Emmanuel MEZERAY
M. Jean-Pierre FORGEAS	M. Sébastien LEBARBENCHON
Mme Coralie ARRUEGO	M. Stéphane CASTEL
Mme Lydie MAIGRET	Mme Annie RODIER
M. Alain PORQUET	M. Philippe PIARD
M. Jean-Yves MAUBANT	Mme Béatrice PACARY

Mme Maryvonne BAZIRET	M. Laurent DECLERCK
Mme Annick DUGUÉ	M. Daniel DAUMESNIL
M. Philippe DAUPHIN	M. Philippe HOURY
Mme Nicole GRENIER	M. Michel CRUCHON
M. Fabrice RIVIÈRE	Mme Christiane GOUPIL
Mme Gwenaëlle de MICHIEL	M. Paul GENEST
Mme Audrey DUREL	M. Siegfried GLESSMER
Mme Patricia LECOMTE	Mme Martine JULIEN
M. Patrice MARTIN	Mme Marie-Pierre JEANNE
Mme Magali LONCLE	M. Eric DUVAL
Mme Elodie PIAT	M. Michel LAINÉ
Mme Nathaly MONROCQ	Mme Régine ÉNÉE

N°2023/120 – Justification de la subvention au budget annexe complexe aquatique

A la demande des services de la trésorerie, il convient d'approuver le versement de la subvention du budget principal 88600 au budget annexe 88601 « complexe aquatique » pour un montant de 1 332 347,19 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve le versement de la subvention du budget principal 88600 au budget annexe 88601 « complexe aquatique » pour un montant de 1 332 347,19 €.

N°2023/121 – Budget principal : décision modificative n°4

Il convient d'inscrire au budget les crédits nécessaires au vote de la délibération suivante, sur la demande de subvention de la commune de Moul-Chicheboville.

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 1700.00
65	657341	Communes membres du GFP	+ 1700.00
Total			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
/			
Total			

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 1700.00
65	657341	Communes membres du GFP	+ 1700.00
Total			0.00

Chap.	Art.	Libellé	Montant
/			
Total			

N°2023/122 – Demande de subvention

La mairie de Moul-Chicheboville organise les 16 et 17 septembre 2023, sa troisième édition du salon du polar « la cigogne noire ». A cette occasion, la commune sollicite la communauté de communes pour une subvention de 1700 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 3 abstentions :

↳ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1700 € à la commune de Moul-Chicheboville pour la tenue du salon du polar 2023 « la cigogne noire » ;

↳ La somme correspondante a été inscrite au budget principal 2023 dans le cadre de la décision modificative n°4.

N°2023/123 – Budget annexe « Assainissement » : décision modificative n°1

Il convient d'ajuster les montants de l'opération groupée de réhabilitation ANC n°8 suite à la notification de l'aide par l'Agence de l'Eau.

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
45	45814	Opération groupée de réhabilitation ANC n°8	+ 6 261.00
Total			+ 6 261.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
45	45824	Opération groupée de réhabilitation ANC n°8	+ 6 261.00
Total			+ 6 261.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
45	45814	Opération groupée de réhabilitation ANC n°8	+ 6 261.00
Total			+ 6 261.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
45	45824	Opération groupée de réhabilitation ANC n°8	+ 6 261.00
Total			+ 6 261.00

VOIRIES

N°2023/124 – Convention relative à l'entretien des routes départementales sur le territoire aggloméré de Cesny-Aux-Vignes

Le Département souhaite confier l'entretien des dépendances du domaine public routier en agglomération à la commune de Cesny-Aux-Vignes ainsi qu'à la CDC. La répartition des charges est précisée dans la convention. La CDC ne serait concernée que pour l'entretien des pistes cyclables lui appartenant. Il convient d'approuver l'établissement de cette convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la passation avec la commune de Cesny-Aux-Vignes et le Conseil départemental de la convention relative à l'entretien des routes départementales sur le territoire aggloméré de Cesny-Aux-Vignes ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

↳ URBANISME / AMENAGEMENT DE L'ESPACE **N°2023/125 – Convention d'assistance juridique**

Afin de sécuriser les procédures liées à la compétence aménagement de l'espace de la CDC, il convient d'établir une convention d'assistance juridique avec le cabinet Juriadis. Cette convention en deux volets couvre à la fois une mission de conseil et veille juridiques (1 500 € HT mensuels) et une mission de défense – contentieux (900 € HT mensuels).

M. le Président informe le conseil de l'avancement du dossier auprès du site de la sucrerie et de la modification du PLU de la commune.

Des élus questionnent le coût élevé des frais kilométriques prévus dans la convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la passation de la convention d'assistance juridique avec le cabinet Juriadis ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Mme de GIBON et Mme BAUGAS indiquent qu'une mise à jour payante pourrait être faite pour Cart@ds pour que les communes aient accès aux parcelles du cadastre sur le logiciel.

M. le Président précise que n'ayant pas connaissance de ce point, il va être étudié en interne.

↳ PETITE ENFANCE **N°2023/126 – Convention Territoriale Globale 2024-2028**

Dans la continuité des Contrats Enfance-Jeunesse, la Communauté de communes avait signé avec la CAF une Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2023, avec les communes d'Argences et de Cagny.

Arrivé à échéance, il est proposé de renouveler ce dispositif pour la période 2024-2028. En plus des signataires initiaux, il a été proposé aux communes de Bellengreville, Frénoville, Moulton-Chicheboville et Valambray d'intégrer le conventionnement.

Mme MORIN signale qu'il manque la commune de Valambray dans les co-contractants de la CTG (page 2).

Il est précisé que la correction va être apportée dans la version définitive.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la passation de la convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2024-2028 ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

↳ **MOBILITES**

N°2023/127 – Nouvelle sollicitation de subvention auprès de la Région pour les travaux du cœur de bourg de Cagny

Par convention signée fin 2021 avec la Région Normandie, la Communauté de communes avait obtenu une subvention pour la création des pistes cyclables dans le cadre de l'opération cœur de bourg à Cagny. Cette subvention n'ayant pas été versée dans les délais prévus dans la convention, il convient de délibérer pour solliciter la Région pour le passage d'une nouvelle convention dans les mêmes conditions.

Vu la délibération n°2019/142 du conseil communautaire du 24 octobre 2019,

Vu la délibération n°2021/163 du conseil communautaire du 28 octobre 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie pour la réalisation des pistes cyclables du cœur de bourg de Cagny, dans les mêmes conditions que la demande initiale ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

↳ **OTRI**

N°2023/128 – SPL Normantri : nomination des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale

Suite aux élections municipales argençaises, il convient de nommer les représentants de Val ès dunes au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SPL Normantri.

Il est proposé d'y nommer le nouveau vice-président en charge d'otri, Stéphane AMILCAR.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Nomme Stéphane AMILCAR, au sein du Conseil d'administration pour représenter la Communauté de communes Val ès dunes ;

↳ Nomme Stéphane AMILCAR à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter la Communauté de communes Val ès dunes ;

↳ Autorise les représentants de la Communauté de communes Val ès dunes à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être

confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles Commission d'Appel d'Offres, etc.) ;

↳ Autorise M. le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

🔗 QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président rappelle qu'une formation cybersécurité à destination des élus aura lieu le lundi 25 septembre à 9h à otri.
- M. le Président rappelle que les communes doivent délibérer pour la modification statutaire en cours (action sociale d'intérêt communautaire) et ont pour cela jusqu'au 29 septembre.
- M. le Président rappelle que les communes doivent délibérer pour la fixation des attributions de compensation définitives et ont pour cela jusqu'au 16 septembre.
- Mme ARRUEGO indique que le terrain de la CDC a été occupé par les gens du voyage pendant l'été. Un poteau incendie a été abimé et demande réparation.

M. le Président indique que le camp n'était pas branché sur le poteau incendie, mais sur un branchement d'eau le long du terrain TFLT.

Mme ARRUEGO indique que la Préfecture leur a indiqué de se retourner contre la personne ayant autorisé leur installation.

M. le Président précise que la CDC ne fait que constater leur installation et ne l'autorise pas en amont. Un dépôt de plainte n'est pas possible car les délais sont trop longs pour les expulsions.

- Mme ARRUEGO indique que dans le cadre du projet d'installation d'éoliennes sur Chicheboville-Bellengreville, un guichet unique a eu lieu à la Préfecture où la CDC a émis un avis favorable alors que le conseil communautaire s'est exprimé contre l'implantation de nouvelles éoliennes.

M. le Président indique que c'est le président qui était invité comme les maires des communes, pour que la préfecture et le porteur de projet aient un premier retour.

Le projet a été modifié par rapport aux premières études : moins d'éoliennes, moins hautes, et avec une plus grande distance des maisons. Pour autant, le projet sera voté en séance lorsque la préfecture le demandera, comme c'est à chaque fois le cas.

Mme de GIBON rappelle que la CDC a voté contre la cartographie de l'éolien l'année dernière.

M. DECLERCK indique que la préfecture parle de densification et non pas de création de parc.

Mme ARRUEGO indique que ce projet pose problème car le propriétaire du terrain a déjà signé un engagement auprès d'un autre promoteur.

M. le Président ajoute que la CDC n'est pas au courant de ces engagements et n'a pas à l'être.

M. PORQUET rappelle que les ordres viennent de l'Etat et que les élus n'auront pas le choix.

M. DUVAL indique qu'au niveau national, 3 projets approuvés par des préfets ont été annulés par les services de l'Etat.

M. DELIVET rappelle que si les PLU ne prévoient pas l'interdiction d'implantation d'éoliennes, cela est très difficile à contrer.

- Mme BAUGAS demande où en est le diagnostic du réseau de pluvial.

M. le Président indique que le diagnostic avance toujours, même si des retards importants ont eu lieu par le manque de pluviométrie en 2022.

- Mme BAUGAS demande où en est l'avancement du PLUi et signale que les documents ne sont pas accessibles sur le site de Schneider.

M. le Président précise que des dates ont été fixées dans l'après-midi pour les prochaines réunions. Elles seront communiquées dans le courant de la semaine.

- Mme BAUGAS évoque les suites de la rétrocession de la compétence réserve incendie aux communes. Au début, la CDC devait prendre en charge 50 % du reste à charge. Mais dans les faits, le taux de subvention ne peut dépasser les 80 %. Mme BAUGAS demande donc comment monter le plan de financement si on ne connaît pas la participation de la CDC.

M. le Président précise que la CDC abonde s'il manque des subventions dans la limite des 80 %.

- M. DECLERCK aborde le piégeage des ragondins.
- M. DUGUEY indique avoir été déçu que les élus soient partis rapidement après les élections s'étant déroulées à Ouézy et ne sont pas restés au moment de convivialité.

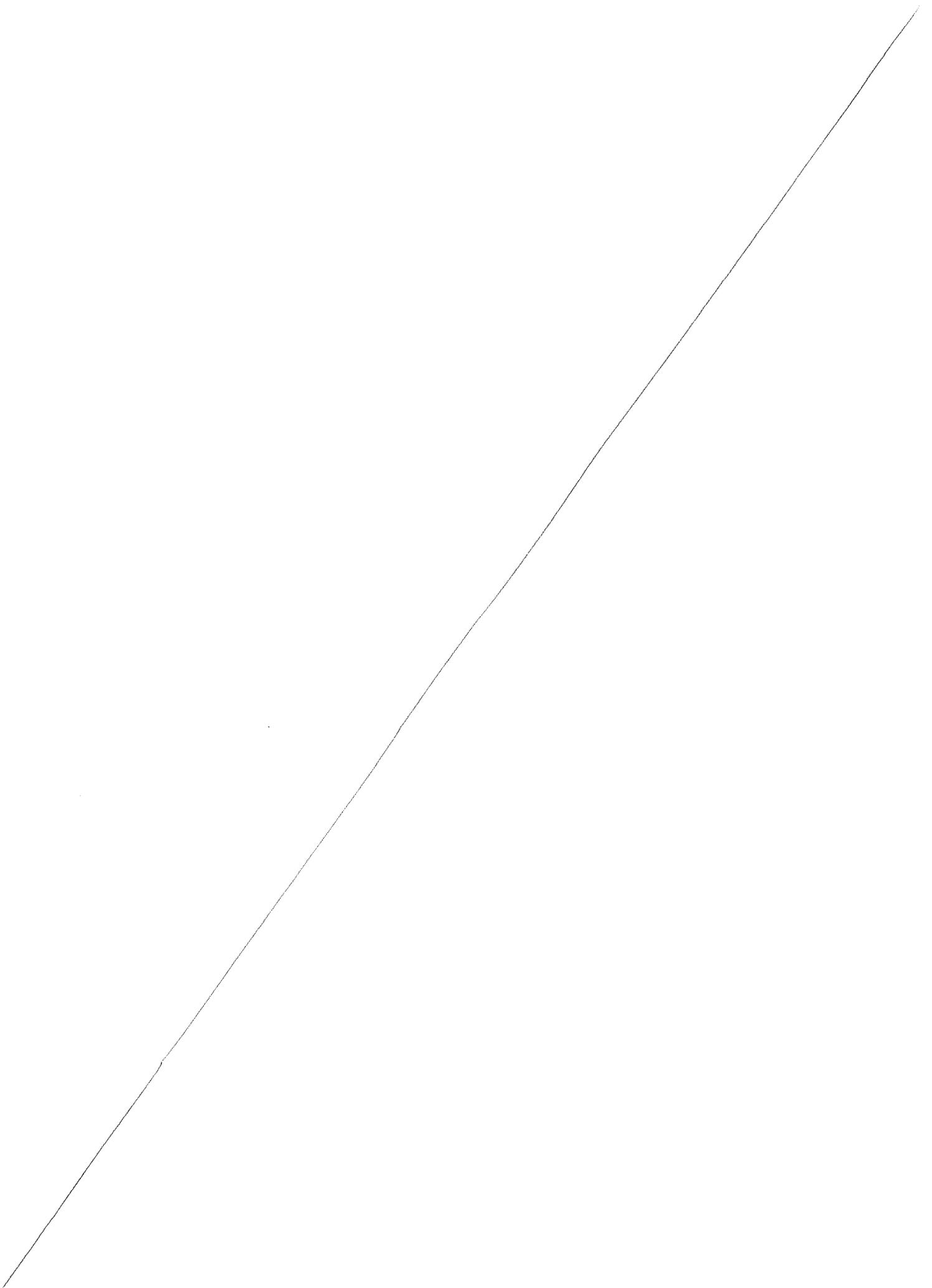
La séance est levée à 20h52.

Le secrétaire de séance,
Sophie de GIBON



Le Président,
Philippe PESQUEREL





ANNEXE n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 31 août 2023

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 28 septembre 2023 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant